

**Point 22** : Rattachement de l'office public de l'habitat Nantes Habitat à Nantes Métropole

**Intervention : Sandrine DUPORT (Saint Herblain)**

Madame la présidente, chers collègues,

Le 22 juin 1982, la loi Quilliot instaure le droit à l'habitat comme un droit fondamental, 33 ans plus tard les conditions économiques et sociales difficiles font qu'on estime que près de 2 millions de personnes ne sont pas en mesure d'accéder par leurs propres moyens à un logement décent. Déjà prohibitif, le coût du logement ne cesse de croître, il représente en moyenne près de 37% du revenu des locataires. Le logement est un droit mais il ne suffit pas de le décréter, il nous faut des outils pour l'appliquer et un grand bailleur public est indispensable pour notre territoire. Aujourd'hui seul deux bailleurs publics interviennent sur la métropole : Habitat 44 et Nantes Habitat dont il est question dans cette délibération. Nantes Habitat ses 25 000 logements ce qui représente 41% du parc locatif social a l'échelle de l'agglomération et loge près d'un Nantais sur six.

Il s'agit aujourd'hui de mettre en cohérence la politique du logement porté par Nantes Métropole en y rattachant sont principal office de l'habitat. La ville de Nantes a marqué sa volonté politique et son ambition en matière de logement dès 1913 en créant un office public de l'habitat, un siècle après il s'agit maintenant de renouveler cet engagement en portant cette ambition dans l'ensemble des communes de Nantes Métropole. Son savoir-faire et son expertise mis au service du territoire seront des atouts supplémentaires pour résorber la crise du logement.

Pour les communistes, il ne s'agit pas aujourd'hui de simplement s'adapter au nouveau dispositif de la loi ALUR mais de développer l'intervention de ce bailleur public décisif. Je le disais en préambule, le prix des loyers est insupportable pour les foyers à faible revenus, que ce soit dans le centre-ville de Nantes ou à Vertou. La production de logements à bas loyers inférieurs de 9% au plafond de la loi PINEL 2014 comme propose Nantes Habitat est indispensable à l'ensemble de nos 24 communes.

Je vous remercie de votre attention.